



Références : SG/LD-2022336

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE
L'ECOLE MATERNELLE DE LA CHALLE**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), l'offre technique du titulaire, et le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG),

VU l'offre de la société Dunes architectes ingénieurs, représentée par Monsieur Sierocki Maksymilian, son président, 65 rue Baron Leroy 75012 Paris, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle de la Challe, pour une durée de 3 ans à compter de sa notification, pour un montant provisoire de 37 500 € HT, selon les conditions fixées dans le CCTP.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER avec la société Dunes architectes ingénieurs, 65 rue Baron Leroy 75012 Paris, le marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle de la Challe, pour une durée de 3 ans à compter de sa notification, pour un montant provisoire de 37 500 € HT, selon les conditions fixées dans le CCTP.

ARTICLE 2 : DIT que crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 7 novembre 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France